

# Dossier de candidature en tant que membre de l'Agora

## MEMBRE DE L'AGORA



Tout jeune ayant participé aux activités du Forum des Jeunes au moins un an peut introduire **une candidature à l'Agora du Forum des Jeunes**. Celle-ci sera ensuite examinée par le Conseil d'administration sur proposition du Secrétariat général. Le membre de l'Agora peut être désigné par une structure de jeunesse ou candidater en tant que membre non affilié (à une structure de jeunesse).

La représentation des Organisations de jeunesse, des Centres et Maisons de jeunes et des associations ayant un lien avec la jeunesse au sein de l'Agora est fixée à un siège par association.

Le terme « association » est à prendre au sens générique : une même association, même si elle est organisée en plusieurs sections locales ne peut mandater qu'un seul jeune.

*Le décret, les Statuts et le ROI sont disponibles sur notre site Internet : [www.forumdesjeunes.be](http://www.forumdesjeunes.be)*

### CE DOSSIER CONTIENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- 1 Les conditions pour devenir membre de l'Agora du Forum des Jeunes
- 2 La candidature en tant que membre de l'Agora
- 3 La fiche contact :
  - Le document de désignation d'un membre à l'Agora pour les structures de jeunesse
  - Les coordonnées du membre
- 4 La déclaration de mandat
- 5 Le formulaire de consentement de l'utilisation des données
- 6 Le processus de validation de candidature à l'Agora
- 7 Les missions de l'Agora
- 8 Les obligations des membres de l'Agora
- 9 Annexe n°1 : Autorisation parentale

## Pour devenir membre de l'Agora, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 16 à 30 ans ;
- Résider dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Luxembourg, de Namur ou de Liège (à l'exception des communes de la Communauté germanophone) ;
- Ne pas être membre d'une association qui ne respecte pas les principes de la démocratie ;
- Avoir participé pendant au moins un an aux travaux du Conseil de la Jeunesse.

## En outre, la qualité de membre à l'Agora est incompatible avec les fonctions suivantes :<sup>2</sup>

- Membre du personnel d'un cabinet de Gouvernement régional, communautaire, fédéral ou européen, membre d'une des assemblées législatives régionales, communautaires, fédérale ou européenne, attaché parlementaire d'une de ces assemblées, député provincial, conseiller provincial, bourgmestre, président de C.P.A.S., échevin, conseiller communal ou conseiller de l'action sociale ;
- Membre du personnel du Service de la Jeunesse du Ministère de la Communauté française, de l'Observatoire des politiques culturelles ou de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
- Membre du Conseil d'administration d'un organisme d'intérêt public ;
- Membre du personnel d'un parti politique ;
- Membre d'un organisme ou d'une association qui ne respecte pas les principes de la démocratie.

## Une participation du jeune pendant un an aux travaux du Forum des jeunes signifie que le jeune a :

- participé à au moins un projet entier (et se soit excusé s'il n'a pas pu être présent à tout ce qui concerne ce projet) ;
- assisté à au moins une réunion de l'Agora (les réunions sont publiques) ;
- participé à une formation si celle-ci lui est proposée.

Tout jeune n'ayant **pas atteint l'âge de 18 ans devra fournir une autorisation écrite**<sup>3</sup>, signée par ses parents ou représentants légaux, ceux-ci restant juridiquement responsables de ses actes.

1 Article 8.1 du R.O.I

2 Article 20 du R.O.I

3 Voir annexe n° 1

Je soussigné-e (nom, prénom) ..... souhaite  
devenir représentant-e d'un **membre de l'Agora** du Forum des Jeunes.

Pour pouvoir y accéder, je déclare ci-dessous ma participation, pendant au minimum un an, aux activités  
du Forum des Jeunes.

Plus spécifiquement, j'ai participé à (projets, événements, formations,...) :

.....

.....

.....

.....

Le Secrétariat général procédera à la vérification des activités décrites ci-dessus.

**Partie réservée au Secrétariat général**



**Pour accord,**

**Signature**

Fait le ..... à .....

Signature

### Le document de désignation d'un membre à l'Agora

(Nom de la structure) ..... ayant comme missions et  
compétences .....  
représenté valablement par (nom, prénom) .....  
en tant que ..... et ayant son siège social  
à l'adresse suivante : .....  
mandate pour représenter son organisation en tant que membre de l'Agora du Forum des Jeunes la  
personne physique précisée au point 2.

### Les coordonnées du candidat au sein de l'Agora

En ma qualité de membre de l'ASBL « Forum des Jeunes » à Bruxelles, je vous confirme que mes données  
personnelles actuelles sont les suivantes et je m'engage à communiquer au secrétariat du Forum des  
Jeunes toute modification ultérieure.

Date de naissance : .....

Adresse : ..... bte : .....

Code postal / Ville : .....

N° tél : .....

Email : .....

En devenant membre de l'Agora, je m'engage à respecter les Statuts et le Règlement d'ordre  
intérieur (R.O.I) du Forum des Jeunes.

Fait le ..... à .....

Signature du membre

# 4

## LA DÉCLARATION DE MANDAT(S)

À REMPLIR PAR LA PERSONNE MANDATÉE

Je soussigné.e (nom, prénom) ..... déclare être  
actuellement impliqué.e dans l'/les association.s et/ou mouvement.s suivant.s :

Nom : .....

Fonction .....

Durée du mandat : .....

Autre précision : .....

Nom : .....

Fonction .....

Durée du mandat : .....

Autre précision : .....

Nom : .....

Fonction .....

Durée du mandat : .....

Autre précision : .....

Fait le ..... à .....

Signature


Cher membre du Forum des Jeunes,

Sans doute, as-tu été informé de la nouvelle directive de la Commission européenne (RGPD) qui oblige les associations à prendre les mesures nécessaires afin de protéger les données personnelles et ainsi la vie privée de leurs membres.

Dès lors, le Forum des Jeunes respecte ce règlement et s'engage à traiter tes données selon cette directive européenne.

L'article 32 de cette directive postule en outre que chaque membre doit donner son accord explicite avec ce règlement et le traitement de ses données personnelles qui y va de pair.

Dans ce but, nous t'invitons à donner ton accord (OUI) concernant l'utilisation de tes données personnelles.



En participant au Forum des Jeunes, **j'autorise celui-ci à pouvoir disposer de mes données personnelles** pour une utilisation interne. Le Forum des Jeunes ne communiquera en aucun cas mes données personnelles à des fins commerciales. Il ne les communiquera pas non plus à des personnes tierces sans mon accord préalable.

Concernant le droit à l'image, **j'autorise le Forum des Jeunes à pouvoir utiliser des photos de ma personne** prises lors d'événements organisés par ou avec le Forum, notamment sur les réseaux sociaux ou dans tout autre moyen de communication.

J'ai le droit de demander (par voie électronique ou par courrier, par exemple) que mes données soient supprimées dans les meilleurs délais.

Je suis d'accord avec le traitement de mes données personnelles par le Forum des Jeunes selon ce règlement.

Coche la case

OUI

Signature



L'Agora est composée des jeunes du Forum ayant participé aux activités du Forum des Jeunes pendant au moins un an et dont la candidature a été validée par le Conseil d'administration sur proposition du Secrétariat général.

Pour devenir membre de l'Agora, le jeune envoie une candidature écrite au Secrétariat général. Les critères pour entrer dans l'Agora sont identiques à ceux pour entrer dans l'Assemblée générale.

Un jeune qui remplit les conditions d'admission peut donc être membre de l'Assemblée générale ou membre de l'Agora ou membre des deux structures.

La représentation des Organisations de jeunesse, des Centres et Maisons de jeunes et des associations ayant un lien avec la jeunesse est fixée à un siège par association.

Le terme « association » est à prendre au sens générique : une même association, même si elle est organisée en plusieurs sections locales ne peut mandater qu'un seul jeune.



**ÉCOUTER**



**SE RASSEMBLER**



**AGIR**

La fonction première de l'Agora est d'accompagner les projets en cours, tant au niveau de la méthode qu'à celui du fond. Il s'agit donc d'une structure bienveillante chargée de faire le lien entre les jeunes et les missions, axes stratégiques et valeurs du Forum des Jeunes.

### Plus spécifiquement, l'Agora a pour missions de :

- Prendre acte de l'attribution des mandats (internes et externes).
- Accompagner le Forum des Jeunes dans toutes les questions liées aux projets et missions du Forum.
- Vérifier la méthodologie et l'éthique des projets impulsés par le Forum des Jeunes, sur base des états des lieux fournis par le Forum, à partir des valeurs et axes stratégiques du Forum, ainsi que des décrets et des lois.
- Veiller à la méthodologie des Avis rendus tels que précisés dans les commentaires de l'Article 11 du Décret de la Communauté française organisant le Forum des Jeunes. En effet, pour être reconnu légitime par le gouvernement ou le parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, un avis du Forum des Jeunes doit être représentatif. Cette représentativité s'entend par :

1. Le nombre de jeunes, pour lequel un nombre de 1000 doit être un objectif quantitatif minimal. Si ce nombre n'est pas atteint, la méthode participative utilisée sera explicitée.
2. L'âge des jeunes pour lequel chaque tranche d'âge entre 16 et 30 ans devrait être représentée
3. Le genre, pour lequel une égalité entre hommes et femmes doit être un objectif, de même qu'une attention aux personnes ne se définissant pas dans la binarité du genre.
4. Les arrondissements qui sont au nombre de 14 et qui permettent d'avoir une diversité géographique.

*Cette représentativité devrait également s'appuyer sur les nouvelles technologies ainsi que sur les institutions existantes (écoles, conseils de jeunes...). L'Agora vérifiera donc si ces objectifs sont rencontrés pour les Avis du Forum des Jeunes.*

- Pour accomplir ses missions d'accompagnement, l'Agora peut inviter les membres du Forum pour évoquer les projets en cours. Si des problèmes sont constatés (non-respect des valeurs ou des axes stratégiques, méthodologie déficiente...), l'Agora les communiquera clairement et par écrit aux jeunes impliqués dans le projet. Cet avertissement permettra d'améliorer le travail en cours.
- Suspendre temporairement ou définitivement un projet si les problèmes perdurent malgré les recommandations de l'Agora. Cette décision fera l'objet d'un vote à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
- Rédiger un rapport annuel sur les projets et le remettre à l'Assemblée générale.
- Solliciter l'avis d'experts dans le cadre de ses missions.
- Organiser les prises de parole officielles des jeunes du Forum.



Les membres, de l'Agora, de par leur affiliation au Forum s'engagent formellement :

- à respecter le Décret, les Statuts, le R.O.I., les décisions de l'Assemblée générale ;
- à utiliser comme balises de leur action les axes stratégique et les valeurs du Forum des Jeunes ;
- à ne se livrer à aucune manœuvre susceptible de nuire à l'association ou à ses membres ;
- à observer en tous lieux une attitude conforme aux intérêts de l'association ;
- à participer, de manière régulière, aux activités de l'association ;
- à restituer tous les biens et à ne plus utiliser les documents en provenance de l'association en cas de démission ou d'exclusion ;
- à garder la confidentialité des discussions internes ;
- à exercer leur mandat en respectant les principes de déontologie, de confidentialité, d'intégrité, d'impartialité, de diligence et de responsabilité et ce, dans l'intérêt du Forum et des jeunes qu'il représente. Cela implique, notamment :

1. de ne pas rendre public le contenu des décisions finales de l'Agora jusqu'à ce qu'une communication externe soit planifiée ;
2. de ne pas rendre publiques des difficultés internes sans que celles-ci n'aient d'abord fait l'objet d'une communication à la présidence et au Secrétariat général afin de tenter une médiation interne ;
3. de participer avec assiduité et rigueur aux réunions ainsi qu'aux diverses activités liées à leur mandat ;
4. d'être à l'écoute des jeunes ;
5. de s'abstenir de diffuser des informations de type propagande ou publicitaire qui nuisent à l'objectivité de l'information ainsi que des informations dont ils savent ou ont des raisons de croire qu'elles sont fausses ou trompeuses.

# ACCÉLÉRATEUR D'IDÉES GÉNÉRATEUR D'AVENIR



Nous soussignons (nom, prénom) ..... et .....  
..... les parents de .....  
autorisons notre fils/fille à participer au Forum des Jeunes en tant que membre de  
l'Agora.

Fait le ..... à .....

Signature